

Impôts : les baisses décidées lors du quinquennat d'Emmanuel Macron ont coûté cher

Par Rédaction Mieux Vivre
Publié le 09/08/2021 à 11h32

Partager cet article sur [f](#) [t](#) [in](#) [✉](#)

Le coût budgétaire des mesures fiscales engagées depuis 2017 est élevé selon une étude de l'institut Montaigne publiée le 9 août.



Le quinquennat d'Emmanuel Macron arrivant à échéance en 2022, l'institut Montaigne a dressé un bilan des différentes réformes engagées depuis 2017, [publié le lundi 9 août](#). Le groupe de réflexion libéral est revenu particulièrement sur les [mesures fiscales](#) et estime que plusieurs d'entre elles « *sont pertinentes, mais ont un coût budgétaire élevé* ». Ainsi, les réductions de certains prélèvements obligatoires auraient dû être accompagnées par des économies budgétaires « *suffisantes pour réduire le déficit public, mais elles n'ont pas été réalisées* », écrit dans la note de synthèse François Ecalle, président de l'association Finances publiques et économie (FIPECO).

Parmi les mesures décidées sous la présidence d'Emmanuel Macron, la suppression de la [taxe d'habitation](#) sur les résidences principales, qui aurait pu être réformée plutôt que supprimée, estime le think tank. « *La taxe était payée par presque tous les habitants de chaque commune et permettait de les sensibiliser au coût des services publics locaux, ce qui pouvait limiter les demandes d'extension et d'amélioration de ces services et donc l'augmentation des dépenses publiques* », précise l'institut. 80% des Français sont concernés par la suppression de cette taxe, les 20% restants le seront d'ici à 2023.



Le coût total a été porté à 18 milliards d'euros par an, intégralement supporté par l'Etat. De plus, la suppression de la taxe d'habitation a plutôt favorisé les classes moyennes, selon l'auteur de l'étude, car son montant était plus élevé en pourcentage du revenu. Par ailleurs, l'institut estime que [l'autonomie fiscale](#) des départements a été réduite, « *car ils ne pourront pas modifier le montant de la TVA reçue, contrairement à la taxe foncière qu'ils ont perdue et dont ils pouvaient fixer le taux. Elle est désormais très faible* », précise encore la note de synthèse.

À LIRE >> Impôts : qui sont les principaux fraudeurs ?

L'institut Montaigne revient également sur la baisse de [l'impôt](#) sur les sociétés de 33% à 25% entre 2017 et 2022, soit un coût de 11 milliards d'euros. Il évoque aussi la transformation du CICE en allègement de cotisations patronales, le remplacement de l'ISF par l'IFI, soit un coût de 3,8 milliards d'euros, ou encore la baisse des impôts de production. Enfin, « *le principal point de blocage a été l'abandon de la hausse programmée de la taxe carbone, à la suite des mouvements sociaux de l'automne*

